

COMMUNIQUÉ FO CMA
INAPTITUDE AU POSTE REQUALIFIEE EN APTITUDE AU POSTE
Par l'intermédiaire de FO un agent est réintégré !

Une déléguée syndicale FO, responsable d'unité pédagogique (RUP) depuis 2009, en longue maladie pendant 3 ans.

Après une première visite chez le médecin du travail, ce dernier, en septembre 2022, validait son aptitude à la reprise de son poste à temps partiel.

Un mois après et suite à une demande de visite médicale initiée par la Direction auprès du médecin du travail, ce dernier décide subitement de revenir sur sa décision initiale en déclarant l'agent inapte à son poste et ce, alors même que son état de santé ne témoignait pas d'aggravation particulière. A son retour au travail, la Direction lui signifiait qu'elle devait rester chez elle dans l'attente d'une recherche d'emploi correspondant.

Après contestation au Conseil des Prud'hommes, l'agent, par l'intermédiaire de **FO CMA**, obtient la requalification de l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail en un avis d'aptitude avec réserves, permettant ainsi sa réintégration immédiate à son poste de travail.

Rejoignez la 2e organisation syndicale nationale du réseau des CMA

Par SMS : prends une photo de ton bulletin et envoie-le à Sylvie TESTI (Responsable nationale FO CMA) au 06 69 22 37 10 - Par mail : union.services@fecfo.fr. Par courrier : FEC FO - Union des Services - 54 rue d'Hauteville - 75010 Paris

Nom : _____ Prénom _____

Adresse postale : _____

Tél. fixe : _____ Portable : _____ Adresse mail _____

Nom de la CMAR : _____ J'adhère à FO, le _____

Signature : _____

www.fo-cma.fr - Appli mobile : FO CMA - Tél. 06.69.22.37.10 - fopcma@gmail.com